

Résidences Médicalisées du Canton Vert

68370 ORBEY

Procès-Verbal du

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

du Mercredi, 21 septembre 2022



Compte-rendu de la réunion
de la Commission de la Vie Sociale
tenue le Mercredi 21 septembre 2022 à 14H00
en salle de réunion du site de Lapoutroie



PRESENTS :

1) au titre des représentants des résidants :

- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)
- Monsieur Jean-Jacques KEHLHOFFNER (Site d'Orbey)
- Madame Georgette GAUDEL (Site de Lapoutroie)

2) au titre des représentants des familles :

- Madame Annie HASENFRATZ (site de Lapoutroie)
- M. (Site de Le Bonhomme)

3) Au titre de représentant du personnel :

- Monsieur Fabrice SCHMITT, représentant du personnel

4) Au titre de représentant du Conseil d'Administration :

- Madame Annie DEMANGEAT, Administrateur

Assistaient également à la réunion :

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché H.Cl. d'Administration Hospitalière,
- Madame Nathalie HUSS, IDEC
- Madame Magali RIETTE, IDEC
- Madame Aurélie ULMER, Animatrice site de Lapoutroie
- Madame Laure AUGÉ, Animatrice site d'Orbey

ABSENTS EXCUSÉS

- Madame Angèle GEHL, Animatrice site de Le Bonhomme
- Madame Aïna DELPEYROU (site d'Orbey)



Au préalable de la séance, Madame PRUDAT, Directrice, explique aux membres de l'Assemblée qu'un décret paru le 25 avril dernier apporte des modifications dans la composition, le fonctionnement et les compétences des CVS à compter du 1er janvier 2023. La parution de ce décret est liée au scandale ORPÉA.

1 : Le point sur les projets en cours sur les différents sites

- Le site de Fréland :

les 17 résidents et les familles ont été longuement préparés au déménagement qui s'est fait au début du mois de décembre 2021 sans encombres. Le choix du site de transfert a été laissé libre aux résidents et aux familles, leur choix a été totalement respecté.

Monsieur KELHOFFNER se dit très satisfait sur l'organisation du déménagement et des nouvelles chambres d'Orbey.

Le site est sous compromis de vente qui devrait aboutir sur une vente ferme le 15 décembre prochain.

- Le site d'Orbey :

Les travaux de la réhabilitation se poursuivent lentement car l'opération architecturale se déroule en période de pénurie de matériaux et d'effectifs techniques. Il reste treize chambres à terminer, le salon de coiffure, les bureaux du 2ème étage et le rez-de-chaussée côté cuisine et réserves. Ces travaux vont débiter le 26 septembre prochain pour se clore en fin d'année.

Trente salles de bains ont du voir leur PVC de sol refait plus celles de l'UCPR et du PASA car la colle qui avait été utilisée par l'entreprise est sensible aux UV et a provoqué un jaunissement important du sol. Certaines douches ont également une déclivité peu satisfaisante. Les travaux correctifs ont été réalisés sur la période du 11/07/2022 au 2/08/2022. Il en reste cinq à refaire.

L'opération de réfection de l'étanchéité du toit plat d'Orbey est également en cours. Ce toit est une passoire, nous subissons des infiltrations d'eaux pluviales depuis l'année 2003.

La première phase d'amélioration du système WIFI est close. La seconde sera emmanchée sous peu.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés sera opérationnel début 2023. Ce local a beaucoup servi (salle de réunions, salle d'animation, salle de pause etc...) qu'il a déjà subi quelques dégradations qui doivent être corrigées avant sa mise en service.

Concernant l'Unité Centrale de Production en Restauration, le recrutement d'un technicien qualité en restauration est effectif (juin 2022). L'UCPR subit des pannes de chauffage de manière récurrente. Il y a des difficultés pour trouver l'origine de ces pannes, le changement des soupapes de sécurité serait l'action correctrice à réaliser et est en cours. D'autre part, un phénomène de condensation dans les luminaires des chambres froides fait disjoncter les équipements. Des changements de luminaires sont en cours au profit de luminaires étanches. Tout doit être en parfait état de fonctionnement avant sa mise en service.

L'établissement est également en attente de la livraison du camion adapté.

- Le site de Lapoutroie :

Le dépôt d'un lourd dossier d'autorisation a été déposé auprès du SDIS et une consultation par voie de Marché à Procédure Adaptée a été réalisée. Les travaux d'enlèvement des détecteurs ioniques et le changement de la centrale de détection incendie se sont déroulés du mois de février au 7 juillet 2022. Toutefois les travaux n'ont pas été réceptionnés à ce jour en raison des réserves émises par la direction.

Le projet de création d'un accueil de jour se poursuit. Après l'acquisition du terrain et suite à la délibération du conseil d'Administration approuvant le programme le 27 avril 2022, la procédure de consultation aux fins de candidature de maîtrise d'oeuvre a été lancée le 16 mai dernier pour une date de réception des offres au 13 juin 2022. Il y a eu dix retraits de dossiers, une seule candidature, KWA.

Ce cabinet d'architecture est en charge des opérations architecturales de l'hôpital de Sainte Marie aux Mines, de la Résidence de la Weiss (site d'Ammerschwihir) et d'Orbey.

La direction attend une remise d'offre de prix, la mise au point du marché et la formalisation du contrat avec le maître d'œuvre pour une notification à venir.

- Le site de Le Bonhomme :

Le site bénéficie du Plan d'Aide à l'Investissement 2021 voté l'année dernière. La directrice rappelle qu'il s'agit de changer les fenêtres les plus exposées au vent, à la neige et à la pluie et de faire un ravalement de la façade qui n'avait pas été refaite depuis 1987.

Il y a quelques soucis de tenue de la peinture sur des piliers mais qui sont en cours de corrections. L'opération sera close dans quelques jours.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

2.: Le programme du Plan d'Aide à l'Investissement 2022

A l'instar de 2021, la campagne Plan d'Aide à l'Investissement (PAI), investissement du quotidien 2022 a été lancée au mois de juin dernier par l'ARS.

Cette campagne cible les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dont les capacités sont habilitées à l'aide sociale au moins à hauteur de 50% des places autorisées.

Elle vise à les accompagner financièrement dans la réalisation d'investissements du quotidien offrant une amélioration immédiate de la qualité de l'hébergement des résidents et/ou de la qualité de vie au travail des personnels.

Cette aide est destinée à financer des dépenses d'investissement, s'orientant vers un objectif de qualité, telles que notamment :

- La prévention (chute, dénutrition, douleur) avec des équipements de rééducation (rampes dans les couloirs, barres parallèles pour la rééducation à la marche, électrostimulation...);
- L'accompagnement et les soins des résidents (électrocardiogramme, bladder scan, seringue électrique, chariots de télémédecine, équipement en oxygène...);
- La qualité de vie au travail des professionnels (rails de transferts, motorisation de chariots...);
- Des travaux courants ou de rénovation (ravalement...);
- L'aménagement de jardins thérapeutiques;
- Des travaux et achats d'équipements améliorant le confort d'été, limitant l'exposition à la chaleur et privilégiant la ventilation naturelle tels que la protection des ouvertures, l'installation des brasseurs d'air, isolation de la toiture et des murs...;

Des travaux de réduction de la consommation énergétique tels que le remplacement d'équipements afin d'obtenir une optimisation technique de ces équipements, les travaux d'économie d'énergie tels que la suppression des chaudières au fioul, mise en place de pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, géothermie, ...

Dans ce cadre, l'établissement du Canton Vert disposerait d'un montant maximum de 62 074,00 euros soit :

- 26 688,00 euros pour l'EHPAD d'Orbey;
- 20 763,00 euros pour l'EHPAD de Lapoutroie;
- 14 623,00 euros pour l'EHPAD du Bonhomme.

Après réflexion, les besoins de l'établissement s'orienteraient vers :

- la réfection d'une partie de la façade de l'ancien bâtiment d'Orbey Pairis
- la création du jardin thérapeutique de Lapoutroie tant attendue par les résidents et familles
- l'installation d'une pompe à chaleur pour le site de Le Bonhomme en remplacement des chaudières fuel en cours d'étude de faisabilité. Si cela n'était pas techniquement faisable, la proposition serait d'équiper la structure de bornes WIFI.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale votent à l'unanimité les propositions de la direction

3 : Le point sur l'impact de l'inflation sur l'établissement

La hausse des prix n'épargne pas les EHPAD. Un collectif de directeurs s'est constitué et a saisi les présidents des conseils départementaux du Grand Est pour leur demander un soutien financier supplémentaire afin de pouvoir faire face à la hausse des prix de l'alimentation, du chauffage, mais aussi des produits de soins et d'hygiène. La demande aux collectivités était d'accorder une augmentation du prix de journée de 4% au lieu de 0,5%.

La Collectivité Européenne d'Alsace a accepté une revalorisation de 2% des tarifs de facturation d'hébergement à compter du 1er octobre prochain. La direction a reçu un nouvel arrêté modifiant les prix de journée. Les tarifs de la chambre individuelle augmentent de 1,18€ par jour soit 60,36€ et ceux de la chambre double de 1,15€ par jour soit 58,62€.

Le débat s'installe sur les difficultés d'approvisionnement des produits alimentaires. Monsieur Fabrice SCHMITT, responsable de la restauration de l'établissement intercommunal évoque les ruptures de produits, les problèmes de livraisons et la désinvolture des livreurs et fournisseurs qui ne préviennent pas ou ne respectent pas les horaires de livraisons. Il est obligé de se fournir ailleurs en marchandises et constate un délitement généralisé. Il craint la pénurie de certains mets pour les fêtes de fin d'année notamment le foie gras. Il a déjà beaucoup de difficultés pour tout ce qui est volaille, canard, moutarde...

Madame GAUDEL expose le contentement des résidents par rapport à la restauration. Madame HARTMANN préférerait que les repas chauds proposés en période de fortes chaleurs soient remplacés par des salades composées, elle trouve également que les repas sont trop copieux. Elle souhaiterait un atelier pâtisserie sur le site de Le Bonhomme (Équipement d'un four).

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

4 : La participation du site de Lapoutroie au concours "Bien vivre, bien manger dans les EHPAD".

La parole est donnée à Aurélie ULMER Animatrice du site de Lapoutroie afin d'exposer le lourd travail relatif à la participation du site à cette manifestation qui a vu 18 EHPAD sur la ligne de départ et 5 à l'arrivée. C'est dire l'ampleur de l'investissement qu'il a fallu fournir tant par le personnel mais également par les familles, les résidents et les bénévoles. Une magnifique vache prénommée Marguerite prêtée par Dany et Serge STEPHAN trônait à l'entrée du site à la joie de tous. Une mini ferme éphémère a été créée à l'occasion hébergeant moutons, chèvres, poules, canards etc...

Le repas, pour mémoire, ne devait coûter que 2€ selon le cahier des charges de la CEA...

L'établissement n'a pas gagné le 1er prix en raison de l'absence de fruits et légumes produits sur site mais de nombreux prix ont été distribués notamment des entrées et un goûter au Château du Haut Koenigsbourg, un cours de rigologie, des places de cinéma...

La directrice estime que ce travail collectif a été une action héroïque qui a toute sa reconnaissance et son admiration.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

5 : Questions diverses

- Sont abordés les sujets suivants pour les plus significatifs émanant exclusivement des familles et résidents de Lapoutroie.

Aurélie ULMER et Madame HASENFRATZ, font part des remarques du groupe de résidents et des mails des familles qu'elles ont sollicités en préparation de la réunion du Conseil de la Vie Sociale.

☞ Les remerciements au personnel arrivent en premier lieu

Le travail des équipes est salué. Les nouveaux venus se sentent en sécurité, certains disent qu'ils "revivent" heureux de pouvoir sortir librement. Des chambres agréables, accueil sympathique, écoute et gentillesse.

La bonne tenue de l'établissement et sa propreté sont appréciées. L'animation et les activités sont grandement saluées idem pour la cuisine et les repas. Madame HARTMANN estime que le travail du personnel est remarquable notamment avec le service d'animation.

☞ *Le ressenti d'un manque ou de pénurie de personnel*

L'insuffisance de personnel est une critique récurrente. La direction est formelle. Tous les postes sont pourvus à part celui du masseur-kinésithérapeute occupé par une ergothérapeute.

Sont visées cette fois-ci certaines plages horaires le week-end. Monsieur JAEGLI, Directeur Adjoint, rétorque que le nombre d'infirmier(e) et d'aides-soignantes est strictement le même qu'en semaine mais que, certes, il n'y a personne à l'accueil, à l'administration, pas d'ergothérapeute, pas d'animatrice, pas l'infirmière coordonnatrice ce qui peut laisser penser qu'il y a moins de soignants qu'en semaine mais ce n'est absolument pas le cas.

☞ *La fréquence des douches*

Le souhait de certaines familles est d'un bain ou d'une douche une fois par semaine pour leur proche. Ce n'est malheureusement pas possible avec les effectifs actuels.

Sur un effectif de 124 agents toutes catégories confondues, nous avons 10 agents en absence permanente (congé de longue maladie, congé de longue durée, etc...).

Depuis le mois d'août dernier 8 agents supplémentaires issus du personnel soignant se sont ajoutés à cette liste d'arrêts de travail (dont 3 en congés de maternité).

Cela porte par conséquent à 18 le nombre d'agents absents depuis cette période en sachant que les salaires restent à la charge de l'établissement qui doit de plus recourir à l'intérim.

Montant des dépenses relatives à l'intérim : 105 000 euros en 2021, 61 000 euros pour 2022 à la date de la séance.

☞ *Le temps du repas en chambre*

Il n'y a pas assez de temps consacré au repas en chambre. La direction rappelle que le repas en chambre doit être strictement motivé par des motifs médicaux car les agents ne peuvent se démultiplier. Le choix d'un(e) résident(e) de rester en chambre pour prendre son repas aura des effets délétères sur sa mobilité et va accélérer sa dépendance.

☞ *Il n'y aurait pas assez de passages de soignants dans les chambres durant la journée*

En fin de matinée il y a un passage pour des mises aux toilettes et pour l'accompagnement au repas.

L'après-midi, à 13h30, il y a la tournée des changes, des mises aux toilettes et une collation.

Les personnes très dépendantes ne sont pas levées tous les jours mais 1 jour /2 ou selon l'état général et la fatigue, ils sont installés dans les lieux de vie, bénéficient des activités ces jours-là de façon passive, les passages de soignants sont réguliers.

L'animatrice passe également dans les chambres le matin, ces moments-là ne sont pas forcément visibles pour les familles.

☞ *Les résidents qui resteraient en chambre ne se verraient pas proposer de goûters ou de glaces en été contrairement à ceux qui participent aux activités.*

L'animatrice s'occupe seule de nombreux résidents lors des animations, la distribution du goûter se fait en général pas avant 16h00, il est impossible qu'elle puisse faire encore après la distribution en chambre. Les familles et visiteurs peuvent toutefois la solliciter comme c'est déjà le cas pour certains, afin de leur donner le goûter ou la glace à servir à leur proche.

☞ *Il y aurait trop peu de distractions auprès des résidents dépendants restant en chambre*

Tous les mardis, les Blouses Roses vont dans les chambres divertir les résidents. Il y a également l'intervention des clowns de rencontre dans les chambres, la médiation animale, l'animatrice fait au moins 2 fois par semaine des rencontres en individuelles en chambres ou en tout petits groupes (vernissages à ongles, massages, bain de pieds, écoute musicale, petits jeux, discussions...).

☞ *Les week-ends sont trop longs sans animation*

La direction relève avec malice que le ressenti doit être encore plus exacerbé lorsqu'on goûte à l'énergie d'Aurélie et elle le comprend. Toutefois, il faut aussi un temps pour les familles notamment celles qui travaillent toute la semaine et le week-end est un temps dédié à elles.

☞ *Le niveau de soins et de prise en charge irréguliers d'un soignant à l'autre et le ton infantilisant utilisé par certaines soignantes*

Ce point fait l'objet de longs échanges. La direction admet qu'il y a un nombre d'agents heureusement minoritaire qui ont une relation au travail bien décevante, nouvelles recrues ou plus anciennes qui devraient être aguerries aux bonnes pratiques. Cela crée une tension au sein de l'équipe avec celles qui s'impliquent fortement tous les jours.

Des explications écrites ont été demandées à certaines d'entre elles après constat d'une désinvolture dans l'accomplissement de leurs tâches. Les réponses qui ont été données ne sont nullement satisfaisantes, il n'y a pas de prise de conscience de leurs faiblesses professionnelles et cela révèle un besoin de formation ciblé sur la qualité de prise en charge. La direction rappelle que l'établissement a été accrédité, certifié par la Haute Autorité de Santé et qu'elle mettra tout en œuvre afin de garder cette reconnaissance. Il est hors de question de ressembler à un établissement ORPÉA.

Tout manquement devra être signalé à Madame Magali RIETTE pour le site de Lapoutroie et Madame Nathalie HUSS pour les autres sites.

☞ *L'absence de kinésithérapeute*

Cette question a fait l'objet d'une réponse complète lors du dernier CVS. La direction n'y reviendra pas toutefois elle précise que les besoins de rééducation de l'appareil locomoteur c'est à dire tout ce qui permet de bouger : la marche, l'équilibre... peut être pratiqué par l'ergothérapeute et/ou la psychomotricienne de l'établissement. Celles-ci se mettent toujours en relation avec leurs homologues (voir les masseurs-kinésithérapeutes) des établissements de Soins de Suite et de Réadaptation lors du retour du résident afin d'établir un protocole de poursuites de soins.

☞ *Une famille déclare devoir fournir des protections anatomiques.*

Il semble qu'il y ait des soucis liés à l'utilisation de slips filets et que le passage à un produit pullops réglerait ce problème.

☞ *Le jardin terrasse*

Un premier devis de création de jardin thérapeutique était d'un montant stratosphérique. Il a fallu retravailler l'agencement et l'équipement pour revenir à un montant raisonnable de 59 066 euros. Le projet sera en partie financé par le PAI 2022 cf : le point 2.

☞ *La coiffure pas assez protégée lors du bain*

Il s'avère que les résidents bénéficient d'un shampoing lors du bain...

☞ *Les volets resteraient descendus dans la journée hors contexte canicule*

Madame RIETTE se chargera de faire un rappel aux équipes.

☞ *Vol de numéraires*

Les familles ont le droit de porter plainte auprès de la gendarmerie. Il est vivement conseillé de ne pas garder sur soi des sommes d'argent.

☞ *Les horaires d'ouverture de l'EHPAD ne seraient pas assez souples*

Les horaires d'ouverture vont de 8H00 à 20H00 non stop.

Quelques réponses à des questionnements divers sur :

La connaissance de la participation ou non de résidents à des animations : l'animatrice se fera un plaisir de répondre à la question des familles,

L'appel aux familles en cas de "pénurie" de personnel. Encore une fois, la direction rappelle qu'il n'y a pas pénurie et qu'elle n'est pas dupe sur la réponse faite par quelques aides-soignantes parmi les moins impliquées ou les plus désorganisées se dédouanant ainsi auprès des familles, faisant croire à un sous-effectif qui n'existe pas.

La proposition d'une exposition ayant trait à un voyage au Togo. Aurélie a bien reçu le carton contenant le matériel et qui n'attend, pour en être sorti, que la voyageuse.

La médiathèque de Kaysersberg et son réseau pour organiser une animation sur le thème de la lecture.

Madame HARTMANN est intéressée par la visite de la grotte de la Vierge de Pairis et relaie l'enthousiasme des résidents pour l'atelier de médiation animale.

Madame GAUDEL souligne l'importance d'avoir un service d'accueil de jour dans le canton, racontant son expérience personnelle à ce sujet.

Monsieur KEHLHOFFNER souhaiterait que le site d'Orbey complète sa collection de jeux de société par un jeu d'échec.

Les séances de cinéma proposées par les familles comportent un écueil juridique. Les DVD achetés ou loués sont strictement réservés à l'usage privé au sein du "cercle de famille" et ne peuvent en aucun cas être utilisés en vue de représentations publiques, cette restriction figure d'ailleurs en pré-générique et sur les jaquettes.

Le cercle de famille se définit très précisément (personnes parentes ou amis très proches unis de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité, la projection devant se dérouler sous le toit familial).

Un rassemblement dans une salle pour la projection d'un film ne sera pas considéré comme un cercle de famille.

L'établissement paye annuellement une redevance de 5 600 euros à la Société des Auteurs et Compositeurs et Editeurs de musique (SACEM) et la Société Civile pour la Perception de la Rémunération Équitable de la Communication au Public des Phonogrammes du Commerce (SPRE) pour la sonorisation des couloirs, la borne musicale et les animations.

---* * *---

La séance est levée à 16H30

---* * *---



